



Les DÉFIS biodiversité



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



GRANDLYON
la métropole



Le saviez-vous ?

1/3 des déchets d'une poubelle grise est biodégradable et donc recyclable



On estime qu'un français produit 390 kg de déchets par an, dont 32% sont des matières biodégradables.

Le compostage permettrait de retirer ces éléments des poubelles et donc limiter la part du traitement des déchets dont les émissions des gaz à effet de serre représentent un peu plus de 3%, tout en fournissant de la matière organique pour les sols.

Action 1 : « Je pratique le (vermi)compostage naturel »

Je réalise ou achète un bac à compostage que je remplis avec mes déchets putrescibles (hors viande, poisson et produits laitiers). Je mélange mon compost une fois par semaine : je pourrais l'utiliser au bout de 6 à 9 mois !



Plus simple, plus efficace et plus performant : si vous avez un jardin, il est préférable de disposer la matière organique en tas (andain) directement au sol, à mi-ombre. Correctement paillé, il n'est jamais nécessaire de le retourner, juste de l'arroser (si besoin) lors des périodes très sèches. Déposer les nouveaux apports de matière sur le tas, sous le paillage et laisser murir 6 mois. Vous pouvez constituer un second andain à proximité pour faire migrer les vers et autres organismes en quelques semaines. Il ne reste alors plus qu'à prélever le terreau dans le premier andain.

Notre conseil

Si le compost est trop sec : apporter de la matière azotée (épluchures, tonte, feuilles vertes)

Si le compost est trop humide (et peut alors sentir) : apporter de la matière carbonée (bois, paille, feuilles mortes, papier, carton)

Pour aller + loin : il existe des lombricomposteurs d'appartements.

